

Déclaration Sud Education Basse-Normandie

CHSCT-A du 29 avril 2020

Madame la Présidente,

L'ouverture progressive des crèches, des écoles, des collèges et des lycées à compter du lundi 11 mai prochain est une grande source d'inquiétude pour l'ensemble des personnels mais aussi des usager-es, et ce pour diverses raisons légitimes :

- l'absence de garantie en matière de sécurité et de prise en charge des élèves : l'annonce des cours en demi-effectif indique qu'à l'échelle de certaines écoles, dans les collèges ou dans les lycées, plusieurs centaines d'élèves et de personnels pourraient se côtoyer sans respect des distances recommandées.
- l'absence d'information sur le matériel (masques, gants, savon, gel hydroalcoolique) à disposition des personnels et des élèves et toujours aucune certitude sur les tests. A cet égard, l'étude épidémiologique de l'Institut Pasteur sur le lycée de Crépy-en-Valois, dans l'Oise, atteste de résultats qui doivent être pris en compte.
- le manque de précision sur la charge de travail des personnels enseignant-es avec l'annonce du travail à distance cumulé au travail dans les établissements scolaires (pédagogie qui sera très difficile puisque étouffée par le suivi sanitaire), sans compter la « troisième journée de travail » à domicile (étude des enfants...).
- l'incertitude de la présence des élèves soumise à la volonté des parents. L'annonce de cette liberté de choix est bien la preuve que les conditions sanitaires ne seront pas garanties. Et, elle entraînera des disparités encore plus grandes et accentuera les inégalités en raison de la singularité des situations personnelles.

Aussi le Ministre est incapable de donner des règles claires concernant le transport scolaire, l'internat, les élèves en situation de handicap et l'accompagnement par les AESH, l'exiguïté des locaux et la restauration scolaire. Il se contente une nouvelle fois de renvoyer aux hiérarchies locales la mise en œuvre de ces annonces.

Faire prendre de tels risques aux enseignant-es, aux élèves, aux parents et à leurs proches pouvant conduire à une deuxième vague de contamination massive, est irresponsable.

Les Inspectrices et inspecteurs de Santé et Sécurité au Travail vous ont adressé un courrier pour vous informer des mesures à prendre. Vous ne pourrez pas dire que vous n'étiez pas au courant ! Aussi dans une note rendue publique samedi 25 avril, le Conseil scientifique préconise la réouverture des écoles et des établissements en septembre. Le Conseil scientifique indique dans une autre note spécifique que la décision de les rouvrir de manière prématurée le 11 mai est une « décision politique » et non sanitaire.

Les membres représentants des personnels du CHSCT-A exigent par conséquent l'application de leurs préconisations pour une reprise plus sereine et vous alertent sur les risques psycho-sociaux liés à ce contexte fort singulier.

Soyez assurée, Madame la Présidente, de notre attachement au service public de l'Éducation Nationale.